



**Collectif Bancs Publics
(Sète)**

**Des milliers de Sétoises et de Sétois
s'opposent à la construction d'un parking
souterrain en cœur de ville,
place Aristide Briand**

Sommaire

1. En bref

2. Sète, une morphologie urbaine singulière

- La circulation
- Les arbres, régulateurs thermiques

3. La place Aristide Briand : place du kiosque ou l'Esplanade

- Un point d'histoire
- L'agora de Sète

4. Le projet de la mairie

- Un parking souterrain inutile et calamiteux
- Opacité organisée
- Une politique du béton

5. Les actions menées

- Création d'un collectif
- Actions publiques
- Journées de mobilisation
- Parrainages des arbres
- Recours juridiques

6. Où en sommes-nous ?

Annexes plans

Contacts

Site internet : bancs-publics.org

Collectif Bancs Publics : [bancspublicssete\(at\)gmail.com](mailto:bancspublicssete(at)gmail.com)

Presse : Christophe Aucagne / [crisbiosete\(at\)gmail.com](mailto:crisbiosete(at)gmail.com) / 06 51 97 86 35

Facebook : Collectif Bancs Publics

1. En bref

Des milliers de Sétôises et de Sétôis sont en lutte contre la construction d'un 3^{ème} parking souterrain en centre-ville.

La mairie de Sète veut imposer aux citoyens la construction d'un parking souterrain payant de deux étages en plein cœur de ville sous la place Aristide Briand, place emblématique et cœur battant de la cité portuaire.

Ce projet implique la destruction totale de ce lieu centenaire, constamment animé, véritable agora de Sète avec en son centre un kiosque offert à la ville en 1892 par le négociant mélomane Johan Franke, et sur toute la place un alignement remarquable d'arbres composé de soixante-treize tilleuls argentés, d'un magnolia et d'un acacia, mais également d'aire de jeux pour enfants.

Des milliers d'habitants s'y opposent et se mobilisent face à ce projet inutile et calamiteux et imposé dont il est prévu que les travaux commencent en janvier 2022 pour une durée de trois ans. Ils impliquent en premier lieu, pour faire place nette et permettre aux engins de creuser un trou de sept à huit mètres de profondeur, l'arrachage de plus de cinquante arbres remarquables, la destruction de l'aire de jeux pour enfants, le démontage du kiosque, du manège et la suppression des commerces qui sont installés sur la place.

Sauvons la place du kiosque !



2. Sète, une morphologie urbaine singulière

La circulation

L'île de Sète est particulière, en ce sens qu'elle ne possède que trois entrées pour plus de 45000 habitants, ce qui entraîne une saturation inévitable de véhicules, qui prend des proportions paralysantes en période touristique, notamment en centre-ville aux rues étroites et imbriquées. La problématique de ces voies d'accès et de cette circulation à Sète, incite à trouver des solutions pour que les voitures circulent le moins possible dans le centre historique.

Un parking en plein cœur de ville augmenterait le flux de véhicules entrant et sortant, vers un centre aux accès déjà réduits par le nombre limité de ponts. Toutes les préconisations urbaines, architecturales et patrimoniales recommandent de nos jours des stationnements hors du centre-ville.

Dans sa communication, la municipalité dit s'inspirer de l'exemple célèbre de Pontevedra en Espagne. Or dans cette ville de 83 000 habitants, c'est exactement le contraire qui est fait depuis 15 ans : le centre-ville, interdit aux voitures (sauf aux professionnels, urgences et handicapés), est devenu entièrement piéton. Et autour du centre, à moins de 15 minutes à pied, ont été construit de grands parkings de dissuasion gratuits.



Plan de Sète, positionnement des axes routiers, du centre-ville et des parkings

Les arbres, régulateurs thermiques

Outre leur aspect esthétique, la fonction fondamentale des arbres dans la plupart des villes du sud de la France, est la régulation thermique. Cela exige des arbres de hautes tailles permettant à la chaleur de monter dans les frondaisons, seule façon de garantir la fraîcheur au sol. Ils ont fait de toutes ces places typiques méditerranéennes des lieux conviviaux et appréciés. Ces arbres nécessitent un sous-sol profond pour pouvoir s'enraciner et prendre toute leur dimension.

Les tilleuls argentés plantés sur la place concernée en remplacement des anciens platanes malades, pourraient atteindre jusqu'à 28 mètres de haut. Ils ont été plantés en pleine terre en 2016 et 2017, alors qu'ils avaient déjà six ans. Ils sont considérés comme *arbres remarquables et alignement à préserver* par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et définis comme tels dans le Plan Local d'Urbanisme de Sète, avec leur emplacement précis sur la Place Aristide Briand.

Il sera impossible de les remplacer par des arbres aux caractéristiques semblables plantés sur un terre-plein posé sur le toit d'un parking enterré à moins d'un mètre de profondeur. Les plans précis de construction du parking remis aux entreprises qui soumissionnent à l'appel d'offre montrent d'ailleurs clairement qu'aucune réservation pour laisser passer les racines des arbres n'est prévue aux deux niveaux de stationnement.

En outre, la configuration géographique de Sète avec le Mont Saint Clair, exige de penser à l'absorption et à l'évacuation des eaux de pluie en favorisant des sols perméables. L'implantation d'arbres, grands consommateurs d'eau, joue d'ailleurs un rôle important dans ce dispositif.

Sans ces grands arbres, cette place ne sera plus ce lieu ombragé où l'on s'arrête, un lieu de vie et de rencontres. Elle deviendra un simple lieu de passage à traverser.



3. La place Aristide Briand, place du kiosque ou l'Esplanade

Un point d'histoire

Fondé en 1666 sous le règne de Louis XIV, le port de commerce et de garnison sèteois, va se développer au XIX^{ème} siècle comme grand port de pêche et attirer une main-d'œuvre aux multiples origines méditerranéennes. Ils se regroupent par quartiers et créeront au fil du temps l'atmosphère si particulière qui fait le charme de la ville.

Surnommée « l'île singulière » par Paul Valéry, Sète, bordée au sud par la Méditerranée et au nord par l'étang de Thau, est traversée par des canaux. Au cœur de cette cité maritime se trouve la « place du kiosque » ou « l'Esplanade », comme la nomment les Sèteois. Aménagé entre 1850 et 1876, ce lieu emblématique de la ville est capable de rassembler la foule « *autant pour se réjouir que pour manifester (...) pour se reposer comme pour méditer sous les hautes frondaisons* ».

L'agora de Sète

Dans ce lieu plus que centenaire, situé au cœur de ville, à mi-chemin entre les halles et la médiathèque François-Mitterrand, quotidiennement les générations se croisent et palabrent sur les bancs, les enfants s'amuse sur la grande aire de jeux ; les mercredis et jeudis, jours de marché et de brocante, des centaines de badauds flânent entre les étals sous l'ombre fraîche offerte par les arbres et leur alignement remarquable.

On n'oublie pas le manège pour les plus petits, les deux échoppes de restauration « La Bonbonnière » et « Chez Mignon » vendant crêpes et churros, la baraque du serrurier, les terrasses de cafés et de restaurants, les fêtes et concerts, qui en font un espace très vivant et constamment animé.

Les Sèteois plus âgés continuent de l'appeler « Esplanade centrale », c'est « l'agora » de Sète, un lieu de rencontres, de rendez-vous, avec en son centre, le fameux kiosque qui accueille régulièrement des concerts. C'est un des endroits les plus agréables de la ville, son épicecentre.

4. Le projet de la mairie

Un parking souterrain inutile et calamiteux

Le maire de Sète a décidé d'éventrer cette place, située en bordure de la zone piétonne, pour y construire, en plein centre-ville, un troisième parking souterrain payant de 300 places sur 2 étages (profondeur de sept mètres) dont les travaux titanesques, dus notamment aux problèmes d'étanchéité liés à la présence de l'eau à six mètres de profondeur, prendront officiellement trois ans.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de construction de trois parkings souterrains dont le premier tout juste terminé se situe devant le théâtre, à moins de 500

mètres de l'Esplanade. Leur nécessité s'avère d'autant plus infondée que les relevés quotidiens menés par le Collectif Bancs Publics depuis plus d'un mois montrent que les parkings déjà existants en plein centre-ville, sont aux trois-quarts vides 10 mois sur 12 (chiffres à l'appui), soit près de mille places disponibles.

De gros doutes subsistent quant à la rentabilité réelle de ces dépenses exorbitantes, dont les déficits plus que prévisibles, devront être couverts par la population, par des impôts et des taxes.

Calamité écologique, économique et sociale, ce projet est tellement aberrant, tellement à contre-courant de toutes les évolutions urbaines et du programme « Action cœur de ville » négocié avec l'État – qui participe financièrement à la réfection du centre-ville – que la plupart des habitants le croyaient abandonné. Or il n'en est rien, les travaux sont programmés pour commencer début janvier 2022, sans permis de construire ni de démolir. Sans aucune autorisation, car cela aurait supposé une révision du Plan Local d'Urbanisme, avec l'enquête publique qui y est liée, pour supprimer la protection des arbres et leurs alignements remarquables. Mais était-ce possible au vu du Code de l'Environnement, qui dans son article I350-3 précise que « *Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit* » ? De plus, est-ce compatible avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du Plan de Déplacement Urbain (PDU), adoptés par l'Agglo et qui tous insiste sur la nécessité de réduire l'emprise de la voiture sur le centre ville ?

Une opacité organisée

Le 3 décembre 2021, trois ans après la première annonce du projet (en 2018), une réunion publique d'information organisée par la Mairie s'est tenue au Cinéma Comœdia devant une salle comble. L'assistance est scandalisée par l'annonce de l'imminence des travaux alors qu'aucune enquête publique, ni consultation des riverains et usagers, n'ont été réalisées à ce jour. Cette réunion reprend les déclarations contradictoires déjà faites à la presse et oralement à propos des nombreuses questions que se posent les usagers.

Le programme affiché par la Municipalité se déroule en trois temps :

- démontage du mobilier urbain (espace de jeu pour enfants, bancs publics, etc.) et du kiosque en janvier, suivi par le déracinement de plus de cinquante arbres.
- début de la construction du parking en avril 2022 dont les travaux devraient durer deux ans.
- 2024, aménagement d'une nouvelle place à propos de laquelle, en l'absence de plans, les citoyens sont dans le flou total. Les informations de la Municipalité sont contradictoires : notamment autour du devenir de l'aire de jeux et sur les arbres. Ainsi, affirmer que « *les Sétois retrouveront leurs arbres* » après la construction du Parking est impossible : aucun arbre de haute tige ne saurait se développer dans un pot, quelle que soit la dimension du pot. Le dessin publicitaire affiché au coin de la place montre d'ailleurs une place sans arbres, sauf ceux longeant la rue du 8 mai 1945.

Une politique du béton

Ce projet s'inscrit dans une politique globale de minéralisation de la ville, poursuivie depuis de nombreuses années, et on pourra s'interroger sur les multiples casquettes du maire. Élu et réélu depuis 2001, il est à la fois président de la communauté d'agglomération « Sète Agglopôle Méditerranée », président du conseil d'administration de la SA ÉLIT (Société Anonyme d'Économie mixte d'Équipement du Littoral du bassin de Thau), gérant de deux sociétés immobilières (Immobilière Loumi et la SCI DCR), PDG de la polyclinique Sainte-Thérèse à Sète dont son fils est directeur. Mais surtout, il est le président de la SPLBT, société maître d'ouvrage, chargée de la construction des parkings.

5. Les actions menées

Création du collectif

Le Collectif Bancs Publics, créé pour protéger la place du kiosque et s'opposer à la construction d'un parking supplémentaire en cœur de ville rassemblant plus 900 personnes à ce jour, s'est dotée d'une Association loi 1901 le 21 octobre 2021. Régulièrement tous les samedis matin et sur les marchés, les membres du collectif se retrouvent, tractent, discutent avec les riverains, les passants, les commerçants, les vendeurs des marchés, posent des affiches et des banderoles aux balcons jouxtant la place, informent la population, font signer la pétition. Tous sont vigilants et alertent sur le massacre programmé de cette place, essentielle pour toutes les générations, les anciens, les parents, les enfants, les jeunes, la vie sociale. Il s'agit que toutes et tous soient informés clairement du danger et des effets nuisibles qu'aurait la construction d'un parking souterrain en plein centre-ville.

Actions publiques :

- Pétition en ligne

Sur le site « mes opinions » et sur papier, une pétition est ouverte à signatures. À destination de la commune de Sète, de l'Agglopoles Sète-Méditerranée, du département de l'Hérault, de l'État, l'Europe, elle a déjà recueilli 7000 signatures.

- Tractage et affichage régulier

Sur les places et les marchés, des membres du collectif sont présents sans relâche chaque semaine. Ils distribuent des tracts d'information et discutent avec des riverains, les passants et les commerçants des marchés et des rues adjacentes. Beaucoup d'habitants pensaient que ce projet destructeur n'aurait pas lieu et était abandonné. Cette place, poumon vert et lieu de vie au centre de la ville, est un lieu de rassemblement pour toutes les générations, et pas seulement pour les riverains, l'ensemble des sétoises et des sétois est concerné.

- Pose de banderoles dans un périmètre élargi

« Noël au balcon pour dire que notre place nous l'aimons », « Non au parking », ...

Des habitants ont décidé de poser des banderoles à leurs balcons, pour dénoncer la construction de ce parking. Faites à la main, elles fleurissent tout autour de la place et au-

delà, aux balcons des rues adjacentes. En effet, les conséquences de la réalisation de ce parking ne se limiteront pas au lieu même, le mouvement de véhicules entrant et sortant de ce parking va avoir des répercussions dans les rues adjacentes, étroites, en sens unique et malaisées pour circuler. Les riverains et tous les Sétois en sont bien conscients. Ils ont aussi la crainte, fondée, de ne plus trouver de place gratuite pour garer leur véhicule. Un quart des personnes vivent sous le seuil de pauvreté à Sète, particulièrement dans le quartier Révolution, tout proche du centre-ville.

Organisation de journées de mobilisation :

- Conseil municipal (22/11/2021) et Conseil d'agglomération (2/12/2021)

Dans le contexte sanitaire actuel, les séances des Conseils municipaux et d'agglomération se tiennent à huis-clos. Le collectif a tenu à manifester son opposition avec des pancartes et banderoles à l'extérieur de l'enceinte des conseils en demandant qu'une délégation soit reçue.

Le 22 novembre, lors du conseil municipal, plus de 200 personnes ont manifesté devant la mairie. Un membre du collectif a pu entrer et lire devant le Conseil un texte énonçant l'opposition à ce parking souterrain. Cela a été refusé lors du conseil d'agglomération du 2 décembre.

- Rassemblements

Samedi 11 décembre, à 11 heures, à l'appel du collectif environ 300 personnes se sont rassemblées au pied du kiosque de la place Aristide Briand. Après plusieurs prises de parole dénonçant la construction d'un parking sous la place, elles ont défilé dans les rues, en remontant la rue Henri-Barbusse, jusqu'à la place de la République avant de redescendre vers la mairie, vers la place Léon Blum, plus communément appelée la Place du Poulpe.

Samedi 18 décembre à 11 heures, les membres et les soutiens du collectif bancs publics ont manifesté leur opposition au projet de parking sous la place Aristide Briand. Plus de 250 personnes, de tout âge, se sont regroupées sur toute la journée, pour une journée festive, musicale et engagée, avec de nombreuses prises de parole.

Parrainage des arbres de la place

Un parrainage a été mis en place pour les 76 arbres de la place. Les marraines et parrains sont en priorité des sétoises et sétois, des riverains, des adultes et même des enfants qui sont parmi les principaux usagers de la place. Ce sont aussi des personnalités publiques, sétoises et/ou médiatiques, qui ont décidé de partager avec nous le refus de cette destruction.

Ces parrainages feront l'objet d'une exposition en grand format in situ sur l'esplanade, sont diffusés sur facebook ainsi qu'envoyés à la mairie.

Ils sont regroupés sur une carte interactive en ligne.

Lien vers la carte interactive : <http://lodelo.art/bancs-publics/>

Liste complète par ordre alphabétique :

Françoise Almartine, écologiste
Alban et Mathilde, usagers du parc pour enfants
Yann Arthus-Bertrand, photographe

Association des riverains de la place Aristide Briand
Maryse Auzat, retraitée
Diane B., Sétoise écolo

Guilhem Birouste, médecin généraliste
 Luisa Calcine, gynécologue
 Cécile Bois, actrice
 Thomas Brail, fondateur du GNSA
 Emilio Cerda, menuisier
 Gaspar Claus, violoncelliste
 Claude Combas, organisateur d'évènements sétois
 Gaël Dadies, photographe
 Danielle, retraitée
 Demi Portion, rappeur sétois
 Daniel Dezeuze, artiste plasticien
 Dominique, sétoise et sociologue
 Françoise Doré, décoratrice
 Gabriel Du Roure, retraité sétois
 Laure Dugaret, directrice d'école maternelle
 Edith et Christine, riveraines
 Elsa, assistante sociale
 Martine Escassut, pédopsychiatre
 Esma, amoureuse des arbres
 Éva, pour l'amour de Sète
 Pierre Ferrand, retraité
 Christian et Martine Ferrari, auteur-compositeur et enseignante, riverains
 Jean-François Forès, conchyliculteur
 Gabriel, élève de cm2
 Cyrielle Garrigues, amoureuse de la nature
 Patricia Gomé
 Jean Graybeal, retraitée et riveraine
 Christian Hernandez, président d'association
 Bernard Heymann, intermittent
 Hippolyte, élève de CM1
 Max Horde, artiste
 Jade, élève de maternelle
 Emmanuelle Jans, sétoise
 Nathalie et Michèle, Sétoises et riveraines
 Nedji et Raphaël, usagers du parc pour enfants
 Nicole, GNSA du bitterois
 Michèle Parcé, ancienne conseillère associative
 Sacha, élève de CP
 Jean-Claude Sauvagnargues, ancien directeur de l'Ifremer Sète
 Sisobr, ingénieur logiciel
 Didier Super, chanteur
 Susan Sajno, retraitée
 Lydie Salvayre, écrivaine
 Daniel Villanova, humoriste et acteur
 Alain Zarouati, plasticien sétois

Arnaud Jean, secrétaire général CGT de Sète et joueur
 François Jean-Jacques, artiste peintre sétois
 Jocelyne et François, riverains
 Damien Jouve, enseignant
 François Julliot, chorégraphe
 Marie-Thérèse Kassianides, retraitée
 Kayss, élève de cm2
 Lalala Ukulélé Club
 Famille Lalia, en résistance
 Laury, Ysé et Pia, famille en vacance
 Denis Lavant, acteur
 Martine Leclere, infirmière
 Philippe Leclere, retraité et riverain
 Lila, élève de maternelle
 François Liberti, ancien député-maire de la ville de Sète
 Lionel Lopez, chanteur du groupe Les Mourres de porc
 Florence Loste, analyste
 Lucie, élève de CE2
 Jacques Maillet, retraité
 Yves Marchand, ancien maire de Sète
 Marie et Didier, anciens commerçants
 Marie et Djemila, prof de yoga et prof d'arts-plastiques
 Esther Marlot, peintre et musicienne
 Mathilde et Malone, famille de riverains
 Maxence, élève de CP
 Valérie Mazat-Baum, commerçante
 Guillaume Meurice, humoriste
 Pierre Mistral, retraité riverain
 Mohamed et Bilal, écoliers
 Jérôme Muron, éducateur

municipale
 Petitcopek, chanteur de rap sétois
 Daniel Rigaud, La roue libre de Thau
 Lucette Roig, ancienne élue et militante
 Pedro Soler, guitariste
 Bruno Solo, acteur
 Kakine Rougier, retraitée
 Daphné Rebouillat, créatrice de bijoux
 Benjamin Trichat, danseur et chorégraphe
 Véronique et Cécile, Sétoises
 Violaine Vérité, comédienne à Sète
 Florent Viguié, boulanger

6. Au 6 juin 2022. Où en sommes-nous ?

Notre action a empêché le démarrage des travaux. C'est une première victoire !

Les travaux de démontage de la place qui devaient démarrer le 10 janvier dernier sont suspendus. C'est le résultat de notre mobilisation impressionnante et de notre action en justice. Mais ce n'est pas fini.

Notre vigilance doit rester intacte

Il faut saluer tous ceux, toutes celles, qui tous les jours assurent cette veille sur la place. Tous les jours, les citoyens sont mobilisés, et regardent si un quelconque document administratif est affiché sur la place.

Le parking sous la place Aristide Briand

Rappel historique

Trois projets de parkings sont mentionnés dans la convention « Action cœur de ville » approuvée lors du conseil municipal du 19 /11/2018 à la majorité (avec 8 abstentions) et signé par la Commune et la Préfecture le 11/12/2021, ils sont localisés place de Stalingrad, quai de la Consigne et place Aristide Briand.

Le programme « Action cœur de ville » est un projet impulsé par le Gouvernement en faveur des villes moyennes pour la redynamisation des centres-villes. La ville de Sète a été retenue pour ce projet dont les objectifs principaux sont :

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat du centre-ville,
- le développement économique et commercial équilibré,
- l'amélioration de l'accessibilité, mobilité et connexions,
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine,
- l'amélioration de l'accès aux équipements et aux services publics.

La place Aristide Briand est l'un des espaces les plus importants du centre-ville ancien. Elle est située au croisement de l'axe Nord-Sud qui va de la médiathèque à l'Hôtel de ville et de l'axe Est-Ouest qui relie le port au parc Simone Veil. Elle est au centre du secteur N°1 du cœur de ville classé « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) dont tous les travaux ou modifications sont soumis à autorisation spéciale, conformément aux dispositions de l'article L 642 du code du patrimoine. Le classement a été approuvé le 26/6/2017.

Le kiosque Franke, datant de 1891, fait partie des édifices intéressants à conserver impérativement suivant les indications des « Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain » (ZPPAU).

Les arbres de la place font partie des « Arbres Remarquables et Alignements d'Arbres à Préserver », (fiche N°3 du chapitre 6.8.a du Plan Local d'Urbanisme).

La demande de permis de construire pour le parking sous la place Aristide Briand a été déposée le 11/8/2021. Le projet prévoit la construction de 300 places de stationnement sur deux niveaux enterrés. L'entrée et la sortie des automobiles se feraient à partir de la rue Gabriel Péri. Une variante pour la sortie des véhicules a été envisagée sous forme de tunnel qui, après avoir traversé la rue Gabriel Péri, sortirait en proximité du croisement entre les rues Député Molle et Henri Barbusse. Des escaliers et des ascenseurs connecteraient le parking et la place. Le kiosque et les autres équipements de la place seraient démontés et remontés après les travaux du parking, une soixantaine d'arbres protégés seraient déplantés et replantés lors de la finition de la nouvelle place.

Ce projet impacte négativement l'ensemble du centre-ville ancien et contredit toutes les règles d'urbanisme élaborées pour préserver, restructurer et moderniser le cœur de ville.

En effet, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin de Thau, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Thau Agglo et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) fournissent toutes les indications et les objectifs synthétisés et prescrits par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sète pour le traitement du cœur de ville, notamment :

- 1) La forte occupation du territoire par la voiture pénalise l'image de la ville. Au-delà de la pollution visuelle, elle est source de nuisances du type bruit, insécurité, pollution de l'air, etc...(Page 48 du rapport de présentation du PLU)
- 2) Le développement des modes doux représente une réelle opportunité pour la commune, en effet 75% des déplacements urbains font moins de 3 Km. (p. 49 rapport de présentation)
- 3) Organiser la ville pour faciliter la mise en œuvre des politiques de transports publics performants. (p. 282 rapport de présentation)
- 4) Traiter le problème du stationnement par la combinaison de parkings-relais aux entrées de ville desservis par des transports collectifs performants et de parkings urbains à proximité du centre ancien pour y limiter l'accès et la présence des voitures. (p. 283 rapport de présentation et p. 24 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, PADD)
- 5) Soigner particulièrement les eaux de toute nature, lagunes, bord de mer, nappes souterraines, eaux pluviales, eaux usées, etc...

La plupart de ces dispositions figurent sur les plans de synthèse des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de Sète (pages 274 et 275 du rapport de présentation du PLU).

Création de notre association

Pendant l'automne 2021, plusieurs informations ont circulé sur l'imminence de travaux sur la place Aristide Briand.

Le 21/10/2021 une réunion d'information à l'initiative plusieurs associations sétoises et des riverains de la place, relayés par des élus de l'opposition s'est tenue à la Maison des associations pour échanger les informations connues sur le projet de parking et son impact

sur la place et l'ensemble du cœur de ville.

Pendant cette réunion est apparue la nécessité de **la création d'un collectif indépendant capable de fédérer les riverains et les citoyens opposés au projet et désireux de défendre la position et l'utilité de la place dans le fonctionnement harmonieux du centre-ville.**

Une deuxième réunion s'est tenue le 26/10/2021 à l'initiative de riverains et de citoyens intéressés par le sujet et a proposé la création d'une association loi 1901 appelée « Bancs Publics » ayant comme objectif la lutte contre le projet de parking, la défense de la place et le respect des règles d'urbanisme régissant le fonctionnement et le développement du centre-ville.

Dès le lendemain de sa création, l'association a mis en place la surveillance stricte de la place.

Elle est intervenue à plusieurs reprises pour empêcher des travaux non autorisés,

Elle a promu le parrainage des arbres de la place,

Elle anime régulièrement des rassemblements ouverts à tous les citoyens intéressés,

Elle collecte les signatures de la pétition lancée pour la protection de la place

Elle enregistre les adhésions à l'association (à ce jour, début mai 2022, 13 000 signataires de la pétition, 450 membres de l'association Bancs Publics et 2 250 membres du collectif).

Le 24/12/2021, Bancs Publics a déposé au Tribunal de Montpellier une requête demandant l'arrêt de tous les travaux annoncés sur la place. Deux mémoires en défense ont été déposés par la commune le 11 et le 29 janvier 2022, deux mémoires en réplique ont été déposés par l'association le 14 janvier et le 4 février 2022. Le tribunal, par ordonnance du 2/3/2022, a rejeté la requête puisque aucuns travaux n'avaient été constatés sur la place et a imposé à la commune la production des autorisations légales avant toute intervention sur le site.

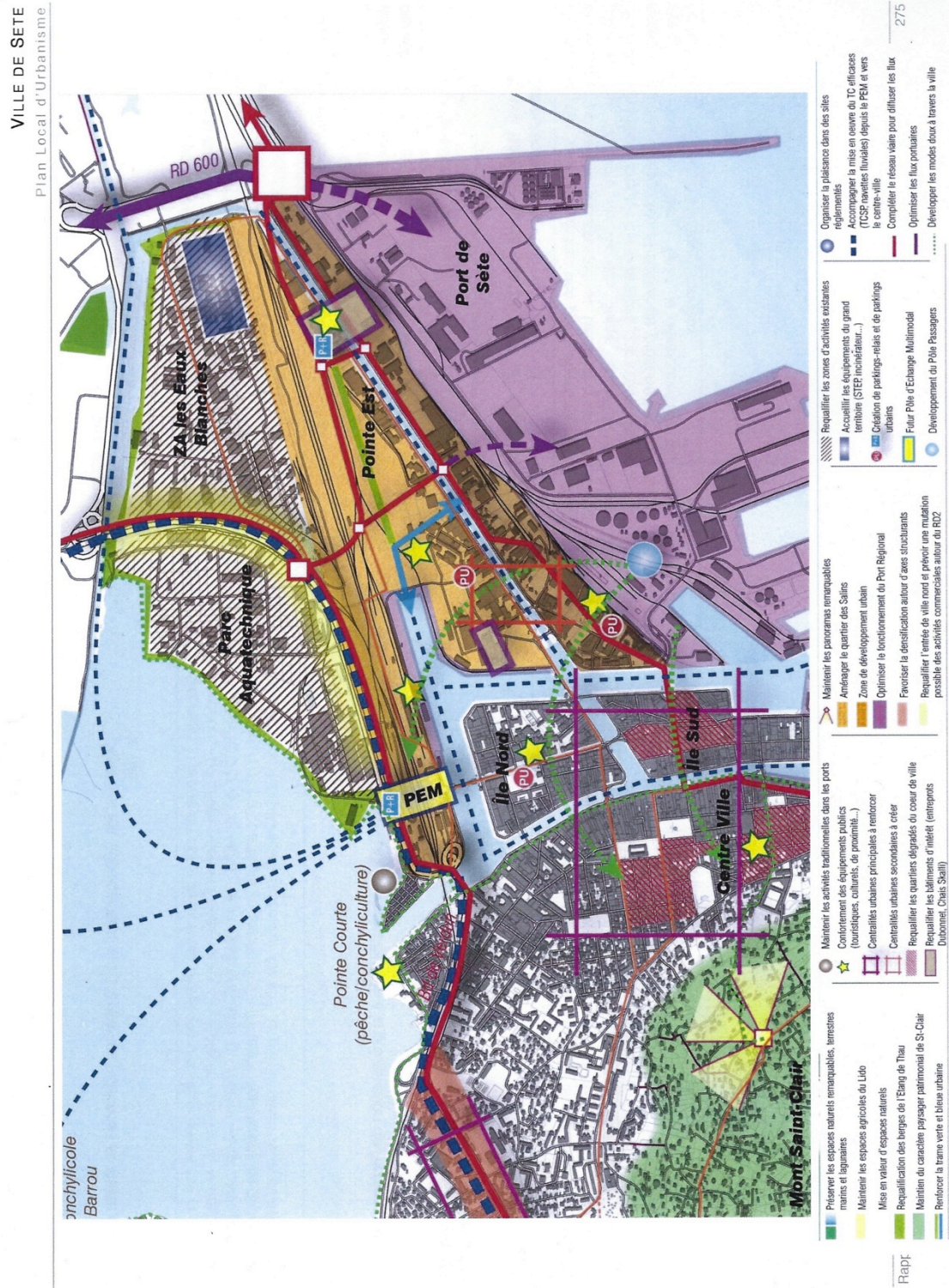
Suite à cette ordonnance, la commune a déposé une Déclaration préalable de travaux le 17/1/2022 et un Permis de démolir concernant la place le 7/2/2022.

À ce jour (13 mai 2022) aucune autorisation ou permis n'a été obtenu.

Le collectif Bancs Publics continue ses actions et sa vigilance

Annexes

1. synthèse orientation du PADD



2. Synthèse patrimoine cœur de ville

4-5 SYNTHESE

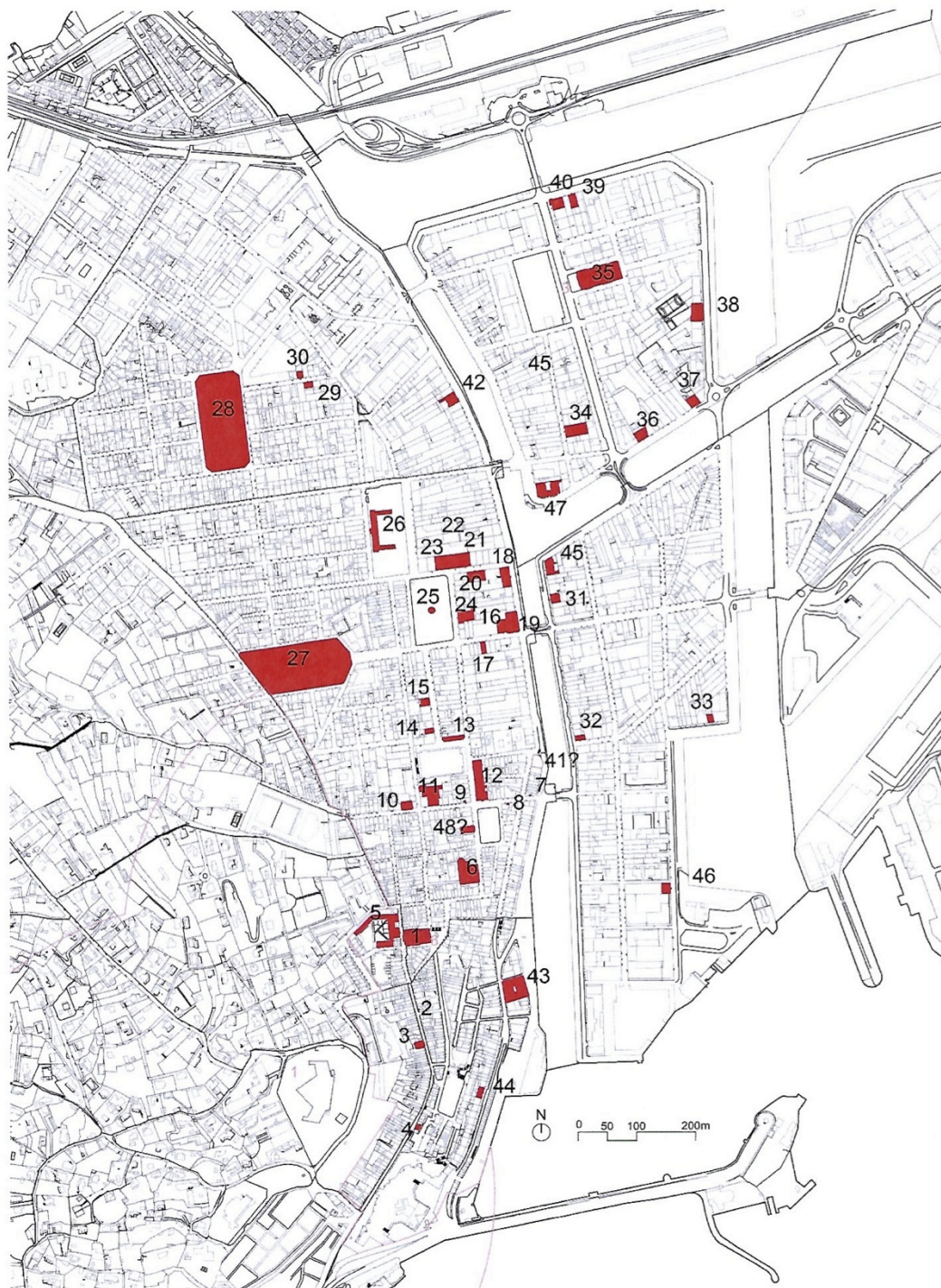
La valeur patrimoniale de l'architecture sèteoise est confirmée et élargie au delà des limites de la ZPPAU (quai du Bosc, canal Lapeyrade, rue Carausane, port, Pointe Courte, Pointe Longue). Cette valeur est fondée sur les édifices remarquables et les édifices intéressants recensés dans la ville historique, vérifiant et amendant les catégories mises en place par la ZPPAU. Pour préserver le caractère de l'architecture sèteoise, la référence

aux typologies à même de régler la nature des choix d'entretien, de valorisation et de préservation est possible (carte ci contre).

La valeur patrimoniale s'articule à la valeur urbaine et à la valeur paysagère. Cela conduit à introduire des catégories spécifiques : arbres urbains, cours, jardins, valeur urbaine d'ensemble...



3. édifices à conserver



carte des édifices intéressants à conservation impérative

1-4 APPORTS DU TERRAIN AU REGARD DU DOCUMENT ZPPAU

1-4-1 Les vérifications

Elles concernent l'ensemble des édifices repérés dans la ZPPAU et génèrent des remarques :

- **Les édifices intéressants** à conservation impérative indiqués dans la ZPPAU font l'objet d'une évaluation spécifique, car ils peuvent déboucher sur une catégorie de protection de l'AVAP. Toutefois :

- La liste porte à la fois sur des édifices et sur des éléments d'architecture comme des portes ou portails.

> Un élément isolé de l'édifice perd de son sens, l'AVAP cherchera à associer édifice et élément d'architecture pour assurer conservation et valorisation.

- Le critère PÉRIODE SUPPOSÉE DE CONSTRUCTION justifie de l'intérêt remarquable de ces édifices pour la ZPPAU. La qualité architecturale, la composition, la qualité de réalisation au regard d'édifices de la même période s'affirment d'elles-mêmes pour certains édifices, par contre pour d'autres il n'y a pas d'évidence.

> l'AVAP revisite cette liste et cherche à établir les critères à retenir pour apprécier leur valeur.

- Des édifices ont disparu, ou les adresses indiquées sont insuffisantes.
- Confusion entre plan de repérage des constructions intéressantes numérotées et les édifices intéressants (catégorie B1) de la légende du plan de la ZPPAU.

> l'AVAP simplifiera les nomenclatures pour éviter toute confusion.

Globalement, c'est la nature des édifices ainsi identifiés et les critères fondant leur intérêt qui sont en cause. En effet, un repérage sur le terrain montre des incohérences, par exemple dans le vis à vis de la gare, seul le bâtiment du quai Vauban est identifié avec ce niveau de valeur et pas le bâtiment d'angle du quai du Pavois d'Or.

D'autre part, certains édifices se retrouvent dans les alignements et façades à conserver, superposant les prescriptions. Des imprécisions sont à noter sur le plan de repérage (cf document original p14)

N°	Nom de l'édifice	Intérêt	adresse	
1	Eglise Saint-Louis	1702-1713		EDIFICE PROTÉGÉ MH
2	Portail (porte)	XVIIIe	83 grande rue haute	ELEMENT DANS EDIFICE MOYEN
3	immeuble	XVIIIe	112 grande rue haute	SANS INTERET APPARENT
4	immeuble	XVIIIe	151-153 grande rue haute	TRANSFORMÉ
5	Ancien couvent	1 ^{re} moitié XIXe	Lycée technique désaffecté	TRANSFORMÉ
6	immeuble	1731	7-10 rue du Palais	INTERESSANT MAIS PAS REMARQUABLE
7	Portail	XVIIIe	2 rue Paul Valéry	ELEMENT DANS EDIFICE MOYEN
8	Portail	XVIIIe	5 rue Paul Valéry	ELEMENT DANS EDIFICE MOYEN
9	Portail	1720	20 rue Paul Valéry	ELEMENT DANS EDIFICE MOYEN
10	immeuble	XVIIIe	38 rue Paul Valéry	CROIX ROUGE ?
11	Eglise Saint Joseph	1 ^{re} moitié XIXe		
12	mairie	1713	Ancienne maison Marcha	
13	immeuble	XIXe	1 rue de Strasbourg	
14	immeuble	XIXe	3 rue Alsace Lorraine	
15	Bâtiment ancienne caisse d'épargne	XIXe		
16	immeuble	XIXe	2 rue Charles de Gaulle	
17	immeuble	1910	11 rue Charles de Gaulle	
18	immeuble	1 ^{re} moitié XIXe	16 quai mcl de Lattre de Tassigny	
19	immeuble	XVIIIe	13 quai mcl de Lattre de Tassigny	SANS INTERET APPARENT
20	immeuble	XIXe	5 rue Gabriel Péri	SANS INTERET APPARENT
21	immeuble	XIXe	10 rue Gabriel Péri	
22	immeuble	XIXe	12 rue G Péri	
23	immeuble	XIXe	14 rue G Péri	
24	Cinéma le Colysée	XXe	6 rue du 8 mai	
25	Kiosque Franke	1891		
26	Hôpital Saint Charles	1845		TRANSFORMÉ en médiathèque
27	Jardin public du château d'eau	1886		
28	Place de la République anciennement de l'Eplanade	1886		
29	immeuble	1 ^{re} moitié XIXe	5 rue Daniel	SANS INTERET APPARENT
30	immeuble	XIXe	10 rue Daniel	HORS ZPPAU SANS INTERET APPARENT
31	immeuble	Fin XVIIIe	4 quai Noël Guignon	SANS INTERET APPARENT
32	immeuble	Fin XVIIe	1 rue Lazare Carnot	SANS INTERET APPARENT
33	immeuble	XIXe	7 quai commandant Savary	
34	Eglise Saint Pierre	1 ^{re} moitié XIXe		
35	Théâtre	1905		EDIFICE PROTÉGÉ MH
36	immeuble	XIXe	9 quai Louis Pasteur	SANS INTERET APPARENT
37	immeuble	XIXe	17 quai Louis Pasteur	SANS INTERET APPARENT
38	immeuble	XIXe	8 quai François Maillol	
39	immeuble	Fin XIXe	10 quai Vauban	
40	immeuble	Fin XIXe	12 bis quai Vauban	
41	Ancienne auberge du Gallion	Fin XVIe	Quai Général Durand	PAS LOCALISABLE
42	immeuble		41 quai Bosc	
43	immeuble		83 rue Mario Roustan	
44	immeuble		13 Promenade JB Marty	SANS INTERET APPARENT
45	immeuble	Fin XIXe	Angle quai Rhin et Danube et Noël Guignon	BATI INACHEVÉ
46	immeuble		Angle quai d'Alger rue F Bazille	
47	Palais consulaire			
48	immeuble		5 place Léon Blum	ADRESSE N'EXISTE PAS ET IMMEUBLE SANS INTERET APPARENT

liste des édifices intéressants à conservation impérative de la ZPPAU

ARB : Arbres Remarquables et Alignements d'Arbres à Préserver

This aerial photograph shows a large green park area, the Bois de Vincennes, situated between several urban districts. The park is labeled 'Bois de Vincennes' and 'Bois de Vincennes'. It is bordered by 'Rue de Vincennes' to the north, 'Rue de Vincennes' to the east, and 'Rue de Vincennes' to the south. The surrounding urban areas are characterized by dense, reddish-brown buildings. Other visible labels include 'Rue de Vincennes', 'Rue de Vincennes', and 'Rue de Vincennes'.

- Cadastre : **DP**
- Zone du PLU : **UB2**
- Adresse : **Place Aristide Briand**
- Propriétaire : **Ville de Sète**

-Longueurs des alignements : **110 m**
(x5) (Approximativement)

Ils représentent également un lieu de nidification des oiseaux et insectes, et jouent un rôle de régulation des températures.

Ainsi l'identification et la protection des espaces verts doivent-elles être complétées par celle des arbres remarquables et alignements d'arbres. En effet les arbres et alignements d'arbres contribuent à créer un espace public

de qualité par leurs caractéristiques physiques, écologiques, esthétiques et même symboliques.

La replantation des 76 tilleuls argentés (*TILIA tomentosa*) de la place Aristide Briand s'est déroulée durant l'hiver 2016 (16 arbres) et 2017 (60 arbres), la hauteur totale de chaque arbre est de 5 mètres, la largeur des houppiers de 3 mètres environ, ils sont plantés aux mêmes emplacements que les platanes abattus victimes du chancre coloré.

Le tilleul argenté est une espèce originaire de l'Est du bassin méditerranéen, résistant bien à la pollution, il est employé comme arbre d'alignement dans les villes.

Pouvant atteindre 28 mètres de hauteur, sa croissance est rapide, il est très résistant à la sécheresse. Sa floraison a lieu fin juillet, ses feuilles sont en forme de cœur présentent une surface pubescente (tomenteuse, cotonneuse) et sont argentés sur la face inférieure. Son espérance de vie est de 500 à 600 ans....

Dans une perspective d'avenir, il est indispensable d'anticiper les changements climatiques, rechercher l'excellence environnementale et mieux prendre en compte les risques naturels et les nuisances, protéger les milieux naturels sensibles et remarquables ainsi que la nature ordinaire en milieu urbain, mettre en valeur les identités patrimoniales paysagères et culturelles de la ville, lutter contre la pollution des eaux. S'engager fermement vers un urbanisme de sobriété énergétique.

Pour cela, les villes et les territoires se dotent d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), d'un Plan des Déplacements Urbains (PDU) et d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le PLU fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols sur la ville de Sète. Il est là pour encadrer et en empêcher les violations. Il définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable et doit être compatible avec les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains.

Le PADD est un document essentiel lié au PLU, puisqu'il y fixe les grands principes de développements en termes d'urbanisme et de transports, qui autorise à suspendre toute autorisation de révision du PLU qui serait contradictoire aux principes fixés.

Le PDU est une démarche de planification sur 10 ans (2020-2030 pour l'Agglo), qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements.

Le SCOT est un document de planification urbaine créé par la loi de solidarité et renouvellement urbains. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le code de l'urbanisme. Il détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.